

Mardi 9 mars 2021 se tenait à 19h30, dans la grande salle communautaire de l'hôtel de ville, la séance ordinaire de mars 2021. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau M. Simon Couture
M. René Pépin

M. Marcel Pépin, conseiller est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel et Mme Nadia Cloutier, sont présents sur place.

Conformément aux dispositions des arrêtés applicables, notamment les arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, en personne et par visioconférence. Cette séance sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

2021-039 Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2021-040 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 2 février 2021 soient acceptées.

Adoptée.

2021-041 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 91 488.93 \$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2021-03.

Adoptée.

2021-042 **TRANSMISSION À LA MRC DU GRANIT DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE
VENDUES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Attendu que conformément à l'article 1022 du *Code Municipal* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Frontenac, une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

Attendu que le secrétaire-trésorier de la municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

Attendu que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 17 mars 2021, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Qu'en vertu de l'article 1023 du *Code Municipal*, le conseil de la Municipalité de Frontenac demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 8252-43-6303
Propriétaire : M. Jason Leclerc
Numéro de cadastre : 4 973 389 du cadastre du Québec
Taxes municipales et intérêts : 2 626.46\$
Taxes scolaires et intérêts :
Total des taxes dues :

Numéro de matricule : 7445-35-9559
Propriétaire : M. Marc-Étienne Proteau
Numéro de cadastre : 4 972 270 du cadastre du Québec
Taxes municipales et intérêts : 8 026.79\$
Taxes scolaires et intérêts :
Total des taxes dues :

Numéro de matricule : 7847-85-2675
Propriétaire : M. Danny Trépanier et Mme Mélanie Morin
Numéro de cadastre : 4 972 920 du cadastre du Québec
Taxes municipales et intérêts : 5 244.99\$
Taxes scolaires et intérêts :
Total des taxes dues :

Adoptée.

2021-043

Attendu que lors de l'adoption du budget 2021 le 21 décembre dernier, un montant avait été estimé concernant la taxe spéciale pour le Développement Roy, phase 1;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac modifie le taux de taxe pour le Développement Roy, phase 1 de la façon suivante :

Règlement 342-2003 :

Taxe spéciale, Développement Roy phase 1 : 0.1126\$ le mètre carré

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET PAVAGE 4^{ième} RANG ET RUE SAMOLA

NOM	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
Sintra Inc.	557 628.75\$
Construction Abénakis	504 485.68\$
Pavage Centre-Sud du Québec	524 217.02\$
Pavage Sartigan Ltée	524 491.35\$

2021-044

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur le SEAO pour les travaux de voirie et de rechargement et de pavage dans le 4^{ième} Rang et la rue Samola;

Attendu que 4 soumissions ont été reçues;

Attendu qu'après vérification des soumissions par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., celui-ci suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Construction Abénakis pour les travaux de rechargement et de pavage dans le 4^{ième} Rang et la rue Samola, pour un montant de 504 484.58\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission et recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services Exp Inc., dans sa lettre datée du 16 février 2021;

Que l'acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'approbation de la programmation de travaux version no. 4 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 20219-2023);

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat.

Adoptée.

2021-045

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller, M. Simon Couture, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2021 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 399-2012 PORTANT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX** » .

Adoptée.

2021-046

Il est, par la présente, déposé par M. Simon Couture, conseiller, le projet du « **RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2021 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 399-2012 PORTANT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX** », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée.

PROJET

RÈGLEMENT N° 456-2021

**RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2021 POUR MODIFIER
LE RÈGLEMENT 399-2012 PORTANT SUR LA GARDE
ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

ATTENDU le règlement **399-2012** portant sur la garde et le contrôle des animaux en vigueur depuis le **18 septembre 2012**;

ATTENDU QUE selon l'article 54 du Code municipal du Québec, la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 92 section A du Règlement numéro **399-2012** concernant les frais relatifs à la garde des animaux;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le **2021** et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par les membres du conseil de la Municipalité de Frontenac que :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

L'article 92 section A du règlement **399-2012** portant sur la garde et le contrôle des animaux sera modifiée par :

A) LICENCE ET MÉDAILLON

1. coût de la licence pour chien	25,00 \$
2. coût de la licence pour chien stérilisé	25,00 \$

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Frontenac, ce **2021**.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur général
et secrétaire-trésorier

2021-047

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	1 753
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	438 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 053 136 \$
Total des investissements à réaliser	1 491 386 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	4 200 \$	4 200 \$
2021-2022	95 000 \$	0 \$	95 000 \$
2022-2023	200 000 \$	0 \$	200 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	295 000 \$	4 200 \$	299 200 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	2 021 \$	2 021 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	2 021 \$	2 021 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	95 000 \$	95 000 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	95 000 \$	95 000 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	331 988 \$	331 988 \$
2021-2022	324 927 \$	0 \$	324 927 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	324 927 \$	331 988 \$	656 915 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	433 209 \$	433 209 \$
2021-2022	419 927 \$	0 \$	419 927 \$
2022-2023	200 000 \$	0 \$	200 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	619 927 \$	433 209 \$	1 053 136 \$

--

Bilan des investissements prioritaires	
Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 053 136 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 053 136 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024				
2	Remplacement du débimètre secteur Laroche	Chemin du Morel sur le lac	0 \$	0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	Remplacement d'un débimètre
3	Etudes techniques et construction d'un bâtiment avec équipement de déphosphatation	Station d'égoût 3e Rang	0 \$	4 200 \$	0 \$	200 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	204 200 \$	Construction d'un bâtiment avec équipement de déphosphatation pour le traitement des eaux usées bassins d'épuration secteur village 3e Rang
Sous-totaux par type											
Distribution de l'eau potable			0 \$	0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	4 200 \$	0 \$	200 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	204 200 \$	
Total			0 \$	4 200 \$	95 000 \$	200 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	299 200 \$	

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1130025

N° de version : 4

Date de transmission : 2021-03-11

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024				
1	Mise à jour du plan d'intervention	Secteur village	0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	Absence de conduites de classe « D » ou « B » à remplacer
Sous-totaux par type											
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	
	Total		0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1130025

N° de version : 4

Date de transmission : 2021-03-11

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
1	Rampes d'accès de mise à l'eau	664 Route 161	0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
	Sous-totaux par type									
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'emboîtement de 20%		0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
	Total									

Priorité 4 – Voirie locale (MTO)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
2	Travaux de réaménagement et pavage rue Roy	Rue Roy	0 \$	331 988 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	331 988 \$	
3	Travaux de réaménagement et de pavage 4e Rang	4e Rang	0 \$	0 \$	324 927 \$	0 \$	0 \$	0 \$	324 927 \$	
Sous-totaux par type										
Voie			0 \$	331 988 \$	324 927 \$	0 \$	0 \$	0 \$	656 915 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			0 \$	331 988 \$	324 927 \$	0 \$	0 \$	0 \$	656 915 \$	
Total										

2021-048 Attendu que la Municipalité de Frontenac doit demander des prix pour l'achat de chlorure de calcium;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des prix pour l'achat de 42 000 litres de calcium liquide, pour l'entretien des routes de la municipalité, à Transport Adrien Roy & Filles Inc.

Adoptée.

2021-049 Attendu que la Municipalité de Frontenac désire effectuer des travaux de creusage de fossés et de rechargement sur différentes routes de la municipalité;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des prix séparément pour :

- le transport à l'heure avec camions 10 roues et 12 roues;
- le prix à l'heure pour une pelle hydraulique avec opérateur;

Que les soumissions soient demandées à cinq fournisseurs de la région.

Adoptée.

2021-050 **PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ, SAISON ESTIVALE 2021**

Attendu que la Sûreté du Québec offre un Programme de cadets de la Sûreté et qu'elle agit à titre d'employeur des cadets et de responsable dans le cadre de ce programme;

Attendu que les employés embauchés dans le cadre dudit Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs et détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

Attendu que les coûts de ce programme sont de 20 000\$, payable à 50% par la Sûreté et à 50% par les municipalités désireuses d'y participer;

Attendu que la Municipalité de Lambton a signifié son intérêt à faire partie dudit programme et qu'elle signera l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec;

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic ainsi que les municipalités de Frontenac, Marston-Canton et Piopolis désirent également bénéficier de ce programme;

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic ainsi que les municipalités de Frontenac, Marston-Canton et Piopolis acceptent d'assumer en parts égales avec la Municipalité de Lambton la contribution maximale de 10 000\$, soit une contribution de 2 000\$ chacune;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De confirmer que la Municipalité de Frontenac désire participer au Programme de cadets et qu'à ce titre elle délègue la Municipalité de Lambton à

signer, pour et en son nom, l'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec concernant ledit programme;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir avec la Municipalité de Lambton afin d'établir leurs droits et obligations respectifs dans la mise en application du Programme de cadets;

De financer la contribution de la municipalité de 2 000\$, nette de ristournes de taxes, à même le budget courant de la municipalité;

D'autoriser le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée.

2021-051

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR APPELS D'OFFRES

Attendu que les municipalités partenaires (Frontenac, Marston, Lac-Mégantic et Piopolis) se sont associées afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection du lac Mégantic et signeront ultérieurement une entente intermunicipale pour établir les actions qui seront privilégiées et régir les obligations et responsabilités de chacune d'entre elles;

Attendu que dans l'intervalle, les municipalités partenaires désirent procéder à deux appels d'offres publics, le premier pour conclure une entente de services pour une station de lavage et le second, pour l'achat de guérites et de barrières;

PAR CONSÉQUENT, lesquelles conviennent de ce qui suit :

Proposé par Mme Mélanie Martineau

Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil municipal de Frontenac autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente stipulant ce qui suit :

- que les municipalités partenaires mandatent la Ville de Lac-Mégantic afin de procéder, en leurs noms, à la rédaction et la publication de deux appels d'offres publics, d'une part, pour un contrat de service pour une station de lavage située dans le périmètre défini entre elles et, d'autre part, pour l'achat de guérites et de barrières qui seront installées sur le territoire des municipalités partenaires, le tout, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal;

- que les municipalités partenaires mandatent la Ville de Lac-Mégantic pour procéder à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de ces deux appels d'offres et à déposer une recommandation quant à l'octroi des contrats. Le règlement de gestion contractuelle applicable sera celui de la Ville de Lac-Mégantic;

- que chacune des municipalités partenaires s'engage à autoriser par résolution l'octroi des contrats au plus bas soumissionnaire conforme;

- que les municipalités partenaires s'engagent à défrayer, en parts égales, tous les coûts reliés à ces deux contrats, incluant notamment, les frais de préparation et de publication des appels d'offres, les coûts d'acquisition des actifs et le contrat de service, etc.

Adoptée.

2021-052

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande de relocalisation de la halte de la Route des Sommets pour l'aménager à la halte routière de la tour des Hautes Appalaches;

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire conserver la halte actuelle qui se situe au cœur du village;

Attendu que la Route des Sommets désire renouveler son image de marque au niveau de ses équipements et de ses installations;

Attendu que la Route des Sommets a présenté 3 options à la Municipalité de Frontenac pour l'aménagement de la halte touristique;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne l'option #3 de la proposition de la Route des Sommets qui consiste à conserver la halte touristique actuelle dans le village et à ajouter une halte touristique à la tour des Hautes Appalaches;

Que la Municipalité de Frontenac assume les coûts d'environ 2 000\$ pour l'achat et l'installation d'un banc incliné à la nouvelle halte touristique.

Adoptée.

2021-053

Attendu que la Municipalité de Frontenac a formé un Comité de développement local afin de mettre à jour le plan de développement de la municipalité;

Attendu qu'après plusieurs rencontres, un plan de développement a été préparé;

Attendu que le plan a été présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac adopte le nouveau plan de développement 2021-2024 préparé par le Comité de développement local de Frontenac et présenté aux membres du conseil.

Adoptée.

2021-054

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

Attendu que la municipalité désire faire l'aménagement d'un parcours extérieur de stations d'énigmes dans ses espaces publics;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 30 665 \$ au programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé afin de faire l'aménagement d'un parcours extérieur de stations d'énigmes dans ses espaces publics;

Adoptée.

2021-055

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Mme Geneviève Dallaire et de M. Christopher Wayne Conarro une demande d'autorisation à la

Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'acquisition d'une terre agricole par une personne physique qui n'a pas l'intention de s'établir au Québec;

Attendu que la demande d'acquisition concerne les lots 4 973 652 et 5 990 278;

Attendu que la demande concerne l'achat des lots contigus à la propriété de Mme Geneviève Dallaire, soient les lots 5 295 146 et 5 990 277;

Attendu qu'à l'origine ces lots étaient regroupés car ils appartenaient à la même personne;

Attendu que Mme Geneviève Dallaire et son conjoint ont l'intention de revenir s'établir au Québec et d'entretenir les terres familiales;

Attendu que le retour en région d'anciens résidents est important pour la Municipalité de Frontenac;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac appuie la demande de Mme Geneviève Dallaire et M. Christopher Wayne Conarro à la CPTAQ pour l'ensemble des raisons énumérées précédemment.

Adoptée.

2021-056

Attendu que le paiement des salaires des employés s'occupant de l'entretien de la patinoire et de la piste de ski de fond est déboursé par le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney);

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 5 000\$ au Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney), pour lui permettre de payer les salaires des employés s'occupant de l'entretien de la patinoire et de la piste de ski de fond.

Adoptée.

2021-057

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit renouveler sa licence de radio pour le téléphone de la plage du lac Aux Araignées pour qu'elle soit en vigueur;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac renouvelle sa licence de radio pour le téléphone de la plage du lac Aux Araignées, pour un montant de 42.65\$.

Adoptée.

2021-058

PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et

ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil municipal du 9 mars 2021 de la Municipalité de Frontenac proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

Adoptée.

2021-059

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire retenir un espace publicitaire dans L'Écho de Frontenac lors de la parution du cahier spécial sur l'habitation et la rénovation;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne un espace publicitaire de 1/4 de page en couleurs pour un montant d'environ 371\$ plus taxes dans le journal l'Écho de Frontenac, dans le cahier spécial sur l'habitation et la rénovation.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle étant donné que le conseil se fait à huis clos, aucune question n'a été posée et aucune question n'a été reçue par courriel ou par la poste.

Autres sujets :

- AIRRL 4^e Rang
- Ponceau rue La Fontaine
- Camion de déneigement
- Formation en sécurité civile
- Demandes de don
- Rapport des comités
- Discussion sur utilisation de conteneurs
- Fin de saison de la patinoire
- Nouvelle approche programme de subvention en voirie locale du MTQ
- Non-retour de Félix Patry
- EDG – Ajustement de la répartition des revenus
- Dossier Patrick Boucher

2021-060

Proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de mars 2021 soient levées, 20 h 45.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 9 mars 2021, et ce, pour les résolutions 2021-041, 2021-044, 2021-050, 2021-051, 2021-052, 2021-056, 2021-057 et 2021-059.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier